

---

## Développer les points de vente en circuit court sur le territoire métropolitain

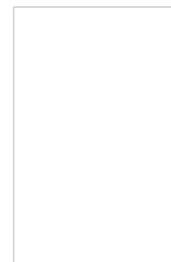
---

### Ca Toulon Provence Méditerranée



Auteur :

Hôtel d'Agglomération  
20 Rue Nicolas Peiresc - Bp 536  
83041 Toulon  
[Voir le site internet](#)  
Camille Pesquet  
[camille.pesquet@metropoletpm.fr](mailto:camille.pesquet@metropoletpm.fr)  
[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

### CONTEXTE

Depuis 2019, la Métropole TPM est engagée dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) reconnu en 2020 par le Ministère de l'Agriculture et labellisé PAT émergent de niveau 1 (depuis mars 2021 pour 3 ans).

Il a pour objectif de mettre en œuvre une politique agricole et alimentaire à l'échelle du territoire, en rassemblant les acteurs de l'alimentation du territoire « de la graine à la fourchette » pour définir un système alimentaire territorial métropolitain, selon les référentiels du PNA, fondé sur :

- L'augmentation de la consommation de produits durables issus des circuits de proximité en soutenant les produits à forte valeur ajoutée et principalement issus de l'agriculture biologique, et en développant l'approvisionnement local dans la restauration collective
- L'accès à tous à l'alimentation saine, sûre et durable en développant le don alimentaire et les initiatives solidaires
- L'éducation à une alimentation de qualité en impliquant les convives dans la conception des menus et en organisant des visites d'exploitation
- Le développement de l'économie circulaire notamment en luttant contre le gaspillage alimentaire et en valorisant les biodéchets.

#### Quelques chiffres sur le territoire et son activité agricole :

- 450 441 habitants (source INSEE, population légale en vigueur à compter du 1er janvier 2023) soit 42% de la population départementale
- 536 exploitations agricoles (RGA 2020, baisse de 24% en 10ans, soit 170 exploitations de moins qu'en 2010) réparties entre horticulture, maraîchage, viticulture, arboriculture (figues et olives), cultures de niche (canne de Provence, spiruline, escargots) aquaculture (conchyliculture moules et huîtres, et pisciculture).
- 6 727 ha classés en ZA (POS/PLU) dont 2 746 ha utilisés pour la production agricole (SAU 2020)
- 770 ha de friches à potentiel agricole identifiées ( > 5 000 m<sup>2</sup>, accès à l'eau brute pour l'irrigation, planes et accessibles)
- 819ha en agriculture biologique sur le territoire répartis en 92 exploitations, ce qui représente 29,8% de la surface agricole de l'EPCI en 2022 (baisse de la surface en agriculture biologique par rapport à 2021 : 891ha, mais augmentation du nombre d'exploitations, de 87 en 2021 à 92 en

2022), d'après les chiffres de l'Agence bio, 2021 et 2022.

L'agriculture sur le territoire est au service d'une production variée, de qualité et même d'excellence pour certains domaines avec 2/3 de la production agricole de la Métropole classés Appellation d'Origine Contrôlée ou Appellation d'Origine Protégée (AOP Figue de Solliès, AOC Huile de Provence, AOC Côte de Provence et AOC Bandol), ou encore IGP Miel de Provence.

Les enjeux des filières :

- Le foncier agricole est victime :
  - de la pression urbaine avec des prix supérieurs au prix du foncier agricole rendant difficile l'installation de producteurs,
  - du détournement des vocations agricoles des parcelles,
  - de la rétention foncière spéculative générant des friches.

Il est ainsi difficilement accessible et disponible pour les agriculteurs et fortement convoité pour être urbanisé.

- Distorsion de la concurrence (réglementation européenne, main d'œuvre, ...) rendant les productions locales moins compétitives que les productions étrangères limitrophes. Néanmoins les nouveaux enjeux sociétaux et les crises sanitaires successives ont amené à des nouvelles stratégies commerciales de reconquête des marchés locaux et à repenser la gouvernance alimentaire (PAT).
- Des catastrophes climatiques en lien avec le réchauffement climatique : grêles, inondations, qui ont endommagé les exploitations.
- Le vieillissement des chefs d'exploitations et de la main d'œuvre agricole et un manque de transmissions. Depuis 2015, plus d'une centaine d'exploitants de 55 ans et plus n'ayant pas de succession assurée ont été recensés.

L'offre en produits maraîchers, et notamment issus de l'agriculture biologique, est insuffisante pour satisfaire la demande. L'approvisionnement local de la restauration hors domicile et plus généralement la résilience alimentaire du territoire nécessitent l'installation de nouveaux producteurs en agriculture durable.

Dans le cadre de sa compétence « Développement Économique », la Métropole TPM s'est engagée dès 2009 dans une véritable stratégie de préservation et de développement des filières agricoles sur son territoire et plus spécifiquement de la filière vivrière, par :

- Une stratégie foncière agricole défensive et offensive
- Un accompagnement des producteurs à l'installation, en favorisant l'agroécologie
- Une valorisation et la promotion en circuits courts des produits durables issus de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture locales.

L'objectif principal est de répondre à la demande des consommateurs en produits durables et de qualité et de renforcer la résilience du système alimentaire dans toutes ses dimensions.

---

[1] D'après enquêtes réalisées auprès des structures en 2013

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Développer et accompagner la vente directe
- Valoriser les exploitations biologiques du territoire et les savoirs faire en agriculture durable
- Rendre identifiables les points de vente en circuits-courts
- Faciliter l'accès aux produits sains et durables à la population
- Favoriser une meilleure rémunération des producteurs

## Résultats quantitatifs

### Les Marchés de Producteurs de Pays

Toulon	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 visites de suivi sur l'exploitation</li><li>• 7 suivis de marché</li><li>• 3 animations (2 animations INTERFEL, 1 animation portée par les producteurs)</li><li>• 3 réunions avec la commune</li><li>• 1 réunion avec les producteurs</li><li>• 16 agriculteurs présents, dont 7 en agriculture biologique</li></ul>
Le Pradet	<ul style="list-style-type: none"><li>• 2 contrôles de marché</li><li>• 1 animation réalisée par INTERFEL</li><li>• 1 réunion avec les producteurs</li><li>• 6 agriculteurs présents, dont 1 en agriculture biologique</li><li>• 1 artisan présent</li></ul>
Ollioules	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4 visites de marché</li><li>• 1 réunion avec la commune</li><li>• 1 réunion avec les producteurs</li><li>• 11 agriculteurs présents, dont 3 en agriculture biologique</li><li>• 5 artisans présents</li></ul>

### Le Magasin de Producteurs de Pays sur Hyères

Le Magasin compte aujourd'hui 28 producteurs contre 6 à son démarrage en 2021	
Réunions groupe de producteurs	15 réunions
Réunion Mairie de Hyères pour l'avancement du projet	3 réunions
Réunion avec les fournisseurs et partenaires	5 réunions
Point avec la presse	Point presse : Mardi 15 juin 2021 à 16h30 Invitation par la Mairie, fin des travaux. Inauguration du magasin : Jeudi 15 Juillet 2021 à 18h Point presse VIVEA : Mardi 20 Juillet 2021 15h Point presse En Pays Varois : Jeudi 22 Juillet 2021 à 10h

## Résultats qualitatifs

- Des producteurs plus proches des consommateurs
- Une diversité de produits proposés
- Le magasin Terres d'Hyères est labellisé Bienvenue à la ferme sur la formule "Mangez fermier", c'est d'ailleurs le premier et le seul magasin de producteurs labellisé BAF au niveau départemental.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

Suite au 2<sup>ème</sup> Grenelle de l'environnement qui incite les pouvoirs publics à favoriser le local.

La Métropole mène une enquête sur la restauration scolaire ainsi qu'un diagnostic maraîcher. Les résultats amènent à proposer un accompagnement aux maraîchers par la mise en place de groupes de progrès avec des formations ciblées techniques pour trouver des alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires notamment et en aval pour soutenir la vente en circuit courts (drives, magasins de producteurs, transformer, ...)

Dès 2009 TPM en partenariat avec la chambre d'Agriculture du Var décide de relancer l'animation et la dynamique des Marchés de Producteurs de Pays (MPP) en perte d'attractivité sur Toulon puis le Pradet.

Le lancement des PAT à l'échelle nationale donne l'opportunité à TPM de se positionner et d'élaborer une première feuille de route. La Métropole propose notamment de développer l'offre en produits locaux auprès de la population locale par :

- Le soutien à la mise en place, la pérennisation et le développement de circuits courts : MPP et magasins de producteurs, PVC, ...
- La poursuite d'une stratégie foncière afin d'accroître les volumes de production alimentaire par le maintien et la reconquête du foncier agricole en friche.
- Le foncier exploité des agriculteurs allant céder leur outil de production dans les années à venir ;
- Le foncier actuellement inculte dont le potentiel agronomique vers des filières alimentaires est avéré et qui peut faire l'objet d'une reconquête agricole.
- Un accompagnement des agriculteurs vers une agriculture vivrière durable, en travaillant à la fois sur les pratiques techniques en amont et en aval de la production, la structuration de la filière, le transfert de connaissances et le développement de signes de qualités permettant notamment une valorisation en restauration collective dans le cadre de la loi EGalim.
- Une valorisation des exploitations commercialisant en direct les produits du terroir par une marque nationale forte : Bienvenue à la ferme

Le Plan de Relance en 2021 et les financements accordés en investissements vont venir soutenir la création et l'animation :

- D'un magasin de producteurs sur Hyères
- D'un Marché de Producteur supplémentaire sur La Seyne sur Mer puis sur Ollioules

### **Le Magasin de producteurs Terres d'Hyeres**

Ouvert en juin 2021, ce magasin issu de la volonté des producteurs, est un nouveau lieu de commercialisation en circuits courts sur le territoire de la Métropole, en aidant les producteurs sur leurs investissements matériels.

Il s'agit d'une structure collective de vente où les agriculteurs sont associés juridiquement dans le projet. Les producteurs font des permanences dans le magasin, assure la traçabilité de leurs produits vis-à-vis des consommateurs et partagent les mêmes valeurs solidaires. Plus de 70% des produits vendus sont issus des agriculteurs associés. Les 30% restant correspond à des produits issus de

l'artisanat de bouche ou de l'achat revente.

Les productions viennent de la région PACA avec une grande majorité issue de la métropole.

Quelques agriculteurs d'autres régions sont invités (noix) quand la production n'est pas présente en PACA

Les produits vendus couvrent une gamme très variée, facteur d'attractivité de la clientèle : fruits et légumes, miels et produits de la ruche, huiles d'olive et dérivées, viande de porc, agneaux, bœuf, fromages et produits laitiers de vache, brebis, chèvres, glaces, escargots, micro-pousse, saucisson, pâté, tartinable pour apéritif, pâtes fraîches et sèches de blé, lentille et pois chiche, farine de blé et pois chiche, huile de colza, vinaigre, safran et dérivé, plantes en pot, fleurs coupées, herbes aromatiques, soupes, jus de fruits, produits transformés à base de fruits et légumes, vins, bières, pain, brioche, œufs....

### **Marchés des producteurs de pays : Toulon, le Pradet, Ollioules**

La Chambre d'Agriculture contribue à la création et à l'animation des marchés de producteurs de Pays (MPP). On en compte 3 sur le territoire métropolitain : Toulon (samedi matin), Le Pradet (mardi matins) depuis 10 ans ainsi que celui d'Ollioules (lundi, mercredi et vendredi soir) depuis 2021. Ces trois marchés sont labellisés par la CDAV - Producteurs de Pays, marque fille du réseau « Bienvenue à la Ferme ».

La Métropole a financé les investissements pour les tables, jupes et parasols et une partie de la communication, et du temps d'animation de la Chambre d'Agriculture.

En 2021, la commune de la Seyne sur Mer a fait appel à la Chambre d'Agriculture pour la création d'un marché MPP. Le lancement a eu lieu le Mercredi 5 Mai. Ce marché se tenait les mercredis et dimanches matin sur la place Laïk. 3 producteurs ont souhaité bénéficier du matériel forain (parasol, table, jupe) afin de les différencier des revendeurs du marché traditionnel. En décembre 2021, les producteurs installés, ont abandonné ce marché car les ventes n'étaient pas suffisamment intéressantes.

Les producteurs qui avaient bénéficié du matériel forain (tables, jupes, parasols...) ont été replacés sur un autre MPP et le producteur de coquillages sur Ollioules.

### **Les prud'homies de pêche**

Le développement des circuits courts se traduit également par le soutien à l'équipement des prud'homies de pêcheurs permettant la vente à quai des poissons après la pêche avec l'acquisition de chambres froides et machines à glace. Ces pêcheurs utilisent des techniques de pêche traditionnelle "aux petits métiers", adaptées au climat et aux espèces.

La prud'homie de Toulon a été la première à être soutenue en 2012. En 2020, c'est la prud'homie des salins à Hyères qui a bénéficié d'un accompagnement financier en investissement; Puis en 2022 la prud'homie de Saint Elme à La Seyne sur Mer.

### **Planning**

- 2011-2012 : Le Grenelle de l'environnement incite les pouvoirs publics à développer la production locale vivrière
- 2011-2012 : Diagnostic de la restauration collective scolaire en nombre de repas et modes d'approvisionnement.
- 2012-2013 : Diagnostic de la filière maraîchère par commune avec nombre de producteurs, superficie, type de productions et mode de commercialisation, besoins et attentes (production, structuration de filière, commercialisation).

- 2015-2020 : Recensement des espaces en friche et enquête auprès des exploitants de 55 ans et plus sur toutes les communes de la Métropole afin d'identifier les secteurs dont la transmission des exploitations est incertaine ou non assurée et qui sont donc susceptibles de ne plus être exploités à court ou moyen terme.
- 2019 : Élaboration de la première feuille de route de la stratégie foncière et agricole de la Métropole
- 2020 : Le PAT de la Métropole est lauréat du PNA avec comme partenaires support (AGRIBIOVAR - CDAV et SAFER)
- 2021: Labellisation de Niveau 1 pour 3 ans PAT Émergent
- 2021 - 2022 : Grâce au Plan de Relance, sont soutenus et développés les points de vente en circuit court avec la mise en place (équipement), l'animation de Marchés de Producteurs de Pays, et l'ouverture d'un Magasin de Producteurs (Terres d'Hyères).
- 2022-2023 : Mise en place de 2 projets d'installation en agriculture durable

### Moyens humains

- 1 ETP TPM
- 2 ETP CDAV

### Moyens financiers

		2018	2019	2020	2021	2022	2023
<b>MPP</b>	Fonctionnement				16 142 €	3 936 €	6 932 €
	Investissement				12 675 €	6 580 €	
<b>Magasin de Producteurs</b>	Fonctionnement					13 500 €	3 898 €
	Investissement				20 000 €		12 000 €
<b>Prud'homies</b>	Investissement	11 000 € Salins				12 000 € St Elme	

### Partenaires mobilisés

- Chambre d'Agriculture du Var
- SAFER
- AGRIBIOVAR

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

- Réponse à un besoin exprimé des producteurs maraîchers / des pêcheurs
- Collaboration avec la Chambre d'Agriculture
- Réponse à une demande de la population (surtout en période COVID) en recherche de produits locaux, sains et durables

### Difficultés rencontrées

- Rendre identifiables les points de vente en circuits-courts
- Communiquer et mettre en valeur les produits du terroir
- Fidéliser la clientèle

---

## Mots clés

ACHAT DURABLE | CONSOMMATEURS | COMMERCE | GESTION DE PROXIMITE | CONSOMMATION DURABLE | RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS

## Dernière actualisation

Février 2024

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)

sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Emilie LE FUR

[emilie.lefur@ademe.fr](mailto:emilie.lefur@ademe.fr)

Direction régionale Provence-  
Alpes-Côte d'Azur